

Nom, Prénom :		Tél portable :
NAPI :	Nombre de ruche : (cerfa 13995*05)	SIRET
Mail :		
Adresse complète :		

1 - Adhésion

Groupe 1 - de 1 à 5 ruches = 1 part fixe 15 € + 1 part variable de 0,20 € x par ruche - soit 15 € + 0,20 € x ... nombre de ruches soit	€
Groupe 2 - de 6 à 10 ruches = 1 part fixe 20 € + 1 part variable de 0,20 € x par ruche - soit 20 € + 0,20 € x ... nombre de ruches soit	€
Groupe 3 - de 11 à 499 ruches = 1 part fixe 25 € + 1 part variable de 0,20 € x par ruche - soit 25 € + 0,20 € x ... nombre de ruches soit	€
Hors la part fixe selon le groupe, le montant maximum de la part variable est arrêté à 100 € soit : Groupe 4 - vous avez 500 ruches et + : forfait unique de 125 € soit	€

Exemple : 27 ruches > correspond au **groupe 3 soit 25 € + 0,20 € x 27 = 30,4 €**

- Dans le cadre de la nouvelle gouvernance sanitaire, le GDSA39 adhère à la Section Apicole du Groupement de Défense Sanitaire de la région Bourgogne/Franche-Comté (GDS BFC). Elle permet au gdsa39 et à ses adhérents d'être intégrés dans les actions sanitaires apicoles régionales et nationales, notamment celles relatives à la lutte contre la varroose et le frelon asiatique. La cotisation est uniforme pour tous les départements de Bourgogne /Franche-Comté soit 0,20 € par ruche, plafonnée à 100€ pour les apiculteurs ayant 500 ruches ou plus.

- En remplissant ce formulaire¹, vous autorisez le GDSA 39 à enregistrer vos données personnelles pour la gestion interne, conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) n°2016/679

**2 - Règlement - Votre commande et votre règlement (chèque à l'ordre du GDSA39 ou par virement ci-joint) à adresser par mail au gdsa39.contact@gmail.com ;
ou à l'adresse suivante : GDSA 39 – Mme Elodie Heckenmeyer – 185, rue du Fond de Vau 39210 Frontenay**

FR76 1250 6390 3856 5065 2560 342

AGRIFRPP825

Renseignements complémentaires :

Le bon de commande des traitements sera diffusé prochainement à l'attention de toutes et de tous et sera également accessible depuis notre site – www.gdsa39.fr -

- **Plan frelon asiatique** - Le GDSA 39 poursuit la distribution de modèles de pièges sélectifs aux adhérents (paires de cônes type JABEPRODE...) à fixer sur des supports de fabrication personnelle (hausse...) ou sur des caisses à se procurer dans tous commerces spécialisés. Des essais se poursuivront avec d'autres modèles de pièges distincts pour optimiser le piégeage de printemps. Dès réception des pièges, nous organiserons plusieurs séances de distribution.

- **Lancement de la période du piégeage de printemps : samedi 25 et dimanche 26 mars 2023 -**

En remerciant les personnes déjà volontaires, le gdsa39 continue de rechercher des bénévoles en qualité de référent-frelon, à minima 1 par commune, pour couvrir l'ensemble du département du Jura. Faites vous connaître !

- **Rôle du référent-frelon 39** : confirmer sur sa commune ou celles limitrophes, le signalement de frelons asiatiques ou d'un nid de frelons asiatiques, l'inscrire ou le faire inscrire sur le site lefreton.com pour, en partenariat avec les collectivités territoriales, le conseil départemental avec les spécialistes habilités, localiser et faire détruire le nid signalé.

- **Registre d'élevage** (modèle FNOSAD sur 5 ans) sera remis à toute personne, adhérente au gdsa39, intéressée ;

- **TSA et journées techniques**. Le gdsa39, avec ses partenaires, va assurer des séances d'informations techniques avec des manipulations sur divers sites (démonstration de traitements, encagement, contrôle de ruches, évaluation de l'infestation varroas...) ;

- **Rappel** : chaque adhérent peut solliciter la visite d'un TSA ;

Pour toute question : gdsa39.contact@gmail.com

* * * * *

¹ - Le GDSA39 s'engage à sécuriser, à ne pas divulguer, ni transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, quelles qu'elles soient. Vous disposez d'un droit de rectification et d'un droit à l'oubli en vous adressant à gdsa39.contact@gmail.com